

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 25 mai 2020

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 14/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Délégués au Syndicat des Communes Forestières - DE_018_2020

M. le Président expose qu'il y a lieu de désigner au scrutin secret, un délégué titulaire de cette assemblée au sein du Syndicat des communes Forestières de l'Aude.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : 11 voix

Mme GIROD Corine et M. DUBOIS Kévin ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires du Syndicat des Communes Forestières.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux article L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,

Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___